

**COMMUNE DE LAMOTHE**  
**HAUTE-LOIRE (43)**

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 11 MAI 2026 à 20h00 — Salle du Conseil Municipal**

<b>Séance</b>	Ordinaire
<b>Date - lieu</b>	Lundi 11 Mai 2026 à 20h00 — Salle du Conseil Municipal
<b>Date de la Convocation</b>	Mercredi 6 Mai 2026 (affichage et envoi aux conseillers)
<b>Présidence</b>	M. Alain JARLIER, le Maire
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme Gwenaëlle FABRE
<b>Conseillers en exercice</b>	15
<b>Conseillers présents</b>	13 (+ 2 pouvoirs)

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LAMOTHE, régulièrement convoqué le 6 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain JARLIER, le maire, conformément aux dispositions du CGCT.

Le quorum étant atteint, Monsieur Alain JARLIER déclare la séance ouverte.

**Présents :** Alain JARLIER, Alain MATHIEU, Françoise ROCHETTE, Wilfried MALIGE, Serge CORNET, Stéphane ARCHER, Morgane CLEMENSAT, Marie-Christine DENIS-ROUY, Gwenaëlle FABRE, Martine MAZEL, Anaïs ROUSSANGE-CHAILLOU, Margot SINGLE et Dominique VACHELARD.

**Absents :** Jérôme BARRET et William ZANUTTO.

**Pouvoirs :** Jérôme BARRET à Wilfried MALIGE, William ZANUTTO à Alain MATHIEU.

**Secrétaire de séance :** Gwenaëlle FABRE.

## ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026,
- Proposition d'une liste de commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCBSA,
- Désignation des commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la CCBSA,
- Réparation des chemins communaux – Choix de l'entreprise,
- Reprise de la chaussée Route de Cougeac – Choix de l'entreprise,
- Redevance GRDF et ENEDIS,
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux,
- Informations et Questions diverses.

## DÉLIBÉRATIONS

### 42/2026 – Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 27 avril 2026

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance, puis l'invite à approuver le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Madame Gwenaëlle FABRE en qualité de secrétaire de séance, et approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

### 43/2026 – Proposition d'une liste de commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Communale des Impôts Directs a pour mission de dresser, conjointement avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des loyers servant de base à la taxe foncière et de donner son avis sur les évaluations foncières. Dans le cadre du renouvellement de la commission pour le mandat 2026-2032, le conseil municipal est appelé à soumettre une liste de vingt-quatre noms (douze titulaires et douze suppléants) au Directeur des Services Fiscaux de la Haute-Loire, qui retiendra six titulaires et six suppléants.

Les conditions requises pour figurer sur cette liste sont rappelées : être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne, jouir de ses droits civils, être âgé de vingt-cinq ans au moins et être inscrit aux rôles des impositions directes locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la liste de présentation suivante :

1. Bernard ARDAILLON
2. Stéphane ARCHER – Conseiller municipal
3. Albert BARRET
4. Jérôme BARRET – Conseiller municipal
5. Joël BAYET
6. Sophie BENIGAUD
7. Morgane CLEMENSAT – Conseillère municipale
8. Serge CORNET – Conseiller municipal
9. Marie-Christine DENIS-ROUY – Conseillère municipale
10. Bernadette FAUGERES
11. Emilio FUENTES
12. Christian JARLIER
13. Wilfried MALIGE – Conseiller municipal
14. Isabelle MARCHAUD
15. Alain MATHIEU – Conseiller municipal
16. Martine MAZEL – Conseillère municipale
17. Philippe MAZEL
18. Guillaume PONS
19. Yvette ROBIN
20. Thierry ROCHE
21. Françoise ROCHETTE – Conseillère municipale
22. Margot SINGLE – Conseillère municipale
23. Dominique VACHELARD – Conseiller municipal
24. William ZANUTTO – Conseiller municipal

#### **44/2026 – Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCBSA**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°DEL030\_2026 du 8 avril 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne a décidé la création d'une Commission Locale des Charges Transférées, conformément à l'article L.1609 nonies C du Code Général des Impôts. Cette commission, chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes membres et l'EPCI, est créée sans limitation de durée. Il est demandé au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, lesquels doivent obligatoirement être conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Serge CORNET, conseiller municipal, en qualité de représentant titulaire, et Monsieur Stéphane ARCHER, conseiller municipal, en qualité de représentant suppléant, au sein de la CLECT de la CCBSA.

#### **45/2026 – Désignation des commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la CCBSA**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°DEL031\_2026 du 8 avril 2026, le Conseil Communautaire de la CCBSA a décidé la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs, conformément à l'article 34 de la Loi de Finances rectificative pour 2010 et à l'article L.1609 nonies C du Code Général des Impôts. La CIID se substitue aux commissions communales des impôts directs des communes membres. Le conseil municipal est invité à proposer des contribuables pour figurer sur la liste établie par l'EPCI, au plus tard le 15 juin 2026, soit vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer Monsieur Serge CORNET sur la liste des commissaires titulaires à la CIID, et Monsieur Alain MATHIEU sur la liste des commissaires suppléants.

#### **46/2026 – Réparation des chemins communaux – Choix de l'entreprise**

Dans le cadre de l'entretien et de la réparation des chemins communaux (accès ferme Barret, chemin de la station, chemin de Précaillé, chemin du stade à la RD16 et accès ferme GAEC Saint-Jean), il a été procédé à une consultation de plusieurs entreprises par voie de devis. Au terme de l'analyse des offres reçues, le devis de la SA CHAMBON s'avère le plus avantageux pour la commune, tant au regard des prix que des conditions d'exécution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à retenir le devis de la SA CHAMBON pour la réparation des chemins ruraux de la commune, à signer tous les documents afférents, les crédits nécessaires étant inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

#### **47/2026 – Reprise de la chaussée Route de Cougeac – Choix de l'entreprise**

Dans le cadre de la réparation de la chaussée route de Cougeac, une consultation de plusieurs entreprises a été menée par voie de devis. L'analyse des offres reçues conduit à retenir le devis de l'entreprise CHEVALIER comme le plus avantageux pour la commune.

*Madame Anaïs ROUSSANGE-CHAILLOU ayant déclaré avoir un intérêt personnel dans cette affaire, elle n'a pas pris part à la délibération, conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Le conseil municipal, Madame Anaïs ROUSSANGE-CHAILLOU ne prenant pas part au vote, décide d'autoriser Monsieur le Maire à retenir le devis de l'entreprise CHEVALIER pour la reprise de la chaussée route de Cougeac, à signer tous les documents afférents, les crédits nécessaires étant inscrits au budget communal de l'exercice 2026. *Résultat du vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0*

#### **48/2026 – Redevance pour Occupation du Domaine Public – GRDF 2026**

Monsieur le Maire expose que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur le territoire communal donne lieu au versement d'une redevance de fonctionnement dite « R1 ». Au titre de l'année 2026, GRDF informe la commune que le montant de cette redevance s'élève à 869,90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette redevance pour un montant de 869,90 €, d'autoriser Monsieur le Maire à en assurer l'encaissement et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, les crédits étant inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

#### **49/2026 – Acceptation de l'indemnité d'ENEDIS – Convention de servitude ASD06 – Parcelle ZK 0047, lieu-dit Cougeac**

Monsieur le Maire expose que la société Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, a sollicité la commune de Lamothe afin de conclure une Convention de Servitudes ASD06 portant sur la pose d'une ligne électrique souterraine en 20 000 et 400 volts sur la parcelle communale ZK n°0047. Cette convention porte sur l'établissement à demeure d'une bande de servitude de 3 mètres de large pour huit canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 40 mètres. Conformément à l'article 3 de la convention, Enedis verse au propriétaire une indemnité forfaitaire de 20 € pour la servitude consentie sur cette parcelle non exploitée. La convention a été signée par Monsieur Alain JARLIER le 5 février 2025 et enregistrée auprès du Service de la Publicité Foncière le 3 octobre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la Convention de Servitudes ASD06 conclue avec la société Enedis, d'accepter l'indemnité forfaitaire de 20 €, de l'inscrire en recettes au budget communal de l'exercice 2026, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **50/2026 – Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local, en vigueur depuis le 1er juin 2023. Il propose de désigner Monsieur André Frédéric DELAY en qualité de référent déontologue pour les membres du conseil municipal. Le référent pourra être saisi par voie écrite, par courriel ou par courrier postal (sous pli cacheté portant la mention « confidentiel »). Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception. En sa qualité de vacataire, le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur André Frédéric DELAY en tant que référent déontologue pour les membres du conseil municipal, et de préciser que cette mission sera rémunérée par la commune conformément aux textes en vigueur.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des points suivants :

**SIVOM Lamothe-Fontannes – Transfert du secrétariat :** Le secrétariat du SIVOM, jusqu'ici assuré par le secrétaire de mairie de Fontannes, sera désormais confié à Madame Aurélie MARCHAUD, secrétaire de mairie de Lamothe.

**Diagnostic assainissement :** Tous les conseillers municipaux sont invités à participer à la réunion de présentation du diagnostic assainissement, fixée au 21 mai prochain à 16 heures.

**Voirie départementale.** L'état de dégradation de la route départementale traversant la commune (route de Brioude et route d'Auzon) est souligné. Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier au Département afin de solliciter la remise en état de cette chaussée.

**Travaux cour de l'école.** Un courrier recommandé sera adressé à l'entreprise MARQUES afin de lui demander de remédier aux défauts constatés sur la partie grenailage, et de procéder à la replantation des végétaux qui n'ont pas repris.

**Label « Ville et Village Fleuris ».** La commune a déposé sa candidature à ce label, dont la démarche est gratuite.

**Séminaire de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne.** Un séminaire de présentation de la communauté de communes et de ses commissions est organisé le jeudi 4 juin. Tous les conseillers municipaux qui le souhaitent sont invités à y assister.

### Manifestations à venir :

- Centenaire de Madame VIALARD : la date et l'heure seront fixées en concertation avec la famille.
- Repas des conseillers municipaux : le 16 juin, salle des fêtes, en formule Food Trucks.
- Prochaine réunion du conseil municipal : le 18 juin 2026.

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire clôt la séance.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le présent procès-verbal a été arrêté par le Conseil Municipal et signé par le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire,

Alain JARLIER



Le Secrétaire de séance,

Gwenaëlle FABRE

